



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 08 janvier 2016

ICADE MET UN TERME A SON CONTENTIEUX FISCAL SUR L'EXIT TAX

Cette procédure, entamée en 2010, portait sur les valeurs vénales au 31 décembre 2006 ressortant des expertises immobilières ayant servi de base pour le calcul de l'exit tax lors de la fusion-absorption d'Icade Patrimoine par Icade SA. Le risque global maximum pour Icade s'élevait à 225 M€.

Une transaction avec l'administration fiscale d'un montant total de 31.5 M€ clôt définitivement ce contentieux.

Au titre du réhaussement du taux d'imposition appliqué pour le calcul de l'exit tax, une provision de 16,8 M€ a déjà été comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2015. Ainsi, une provision complémentaire de 14,7 M€ sera constatée dans les comptes annuels 2015.

À PROPOS D'ICADE

Société immobilière d'investissement cotée et filiale de la Caisse des Dépôts, Icade est un acteur majeur du Grand Paris et du développement territorial. Opérateur immobilier intégré de référence, Icade est capable d'apporter des solutions globales, durables, innovantes et adaptées aux besoins de ses clients et aux enjeux de la ville de demain. Première foncière de bureaux d'Europe, Icade a enregistré au 1^{er} semestre 2015 un résultat net récurrent EPRA de 128 millions d'euros. Au 30 juin 2015, l'actif net réévalué triple net EPRA atteignait 5 340 millions d'euros soit 72,4 euros par action.

Le texte de ce communiqué est disponible sur le site internet d'Icade : www.icade.fr

CONTACTS

**Guillaume Tessler, Directeur communication
financière et relations investisseurs**
Tel : +33 (0)1 41 57 71 61
guillaume.tessler@icade.fr

**Charlotte Pajaud-Blanchard, Responsable
relations presse**
Tel.: +33 (0)1 41 57 71 19
charlotte.pajaud-blanchard@icade.fr